

**Séance du Conseil de Ville
du 27 novembre 2023 à 19h
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal n° 11 / 2023**

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 10 du 30 octobre 2023
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Caroline de Stexhe et sa fille Clara Moulin
 - M. Marc Iskandar et sa fille Selena
 - Mme Kerinklinsky Johnson Kennedy
 - M. Krishnakanthan Thamothersampillai et ses enfants Aatheesh, Aarush et Aaruthy
 - Mme Sözdar Toktas
 - M. Eliot Tolaj
 - M. Endi Tolaj
6. Budget communal 2024
7. Révision du Règlement concernant la distribution de l'eau du 1^{er} janvier 2010 (EE)
8. Crédit-cadre 2025 – 2029 de 1'100'000 francs pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 6 (transformateurs) (EE)
9. Développement de la motion interne 5.13/23 – « Modification de l'art. 45 du Règlement du Conseil de Ville : pour plus d'égalité », Le Centre, Mme Lisiane Poupon (BUREAU)
10. Développement du postulat 4.05/23 – « La maison de l'enfance et sa fermeture annuelle », Le Centre, Mme Sandra Hauser (CSJL)
11. Rapport de réalisation de la motion interpartis 5.08/22 – « Organiser les autorisations de parcage en ville », M. Pierre Chételat (MPE)
12. Réponse à la question écrite 2.19/23 – « Labelitis au sein de l'administration et des services publics de la Ville de Delémont », PLR et PVL, M. Christophe Günter (MPE)
13. Réponse à la question écrite 2.20/23 – « La Commune de Delémont et le Théâtre du Jura », PLR et PVL, M. Pascal Faivre (CSE)
14. Réponse à la question écrite 2.21/23 – « Vote électronique du Conseil de Ville », PLR et PVL, M. Pierre Xavier Meury (MPE)
15. Divers

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Khelaf Kerkour, président, déclare ouverte cette avant-dernière séance de l'année, adresse aux personnes présentes les cordiales salutations du Bureau et souhaite à tout le monde une séance constructive. Il soumet à l'assemblée deux propositions de modification de l'ordre du jour, soit le report du point 10, postulat 4.05/23 – « La Maison de l'enfance et sa fermeture annuelle », demandé par son auteur, et du point 11, motion interpartis 5.08/22 – « Organisation des autorisations de parcage en Ville », demandé par le PLR et PVL.

DÉCISION : la modification de l'ordre du jour avec le report des points 10 et 11 est acceptée.

M. Kerkour indique que la séance sera levée à 23h, sous réserve que le budget 2024 et le nouveau Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable aient été traités. Il présente ensuite des vœux de rétablissement au maire et annonce que le vice-maire, M. Claude Schluchter, remplacera M. Damien

Chappuis pour son département. Le président communique encore la démission, au 31 décembre, de Mme Jeanne Boillat du groupe socialiste et souhaite la bienvenue à M. Patrick Comment, nouveau suppléant de CS-POP et VERT-E-S. M. Kerkour cède enfin la parole à M. Alexandre Kaiser, responsable du secteur informatique à l'administration communale, pour une communication qui concerne la séance.

M. Alexandre Kaiser explique que le vote électronique n'est pas disponible. Le système connaît des lenteurs depuis sa mise à jour au mois d'août et, lors des essais effectués dans l'après-midi, le temps de latence a atteint jusqu'à 30 secondes, ce qui n'est pas praticable. Le nécessaire sera fait pour la prochaine séance, mais en attendant, il faut donc revenir au vote à main levée.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présent-e-s :

Mme, M., Khelif **Kerkour**, président, Pascal **Domont**, 1^{er} vice-président, Michel **Rion**, 2^{ème} vice-président, Pauline **Rais**, scrutatrice 1, Noémie **Chiffelle Lachat**, scrutatrice 2

Mme, M., Jordan **Ali**, Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Florian **Battilotti**, Ignace **Berret**, Serge **Beuret**, Céline **Blaser**, Jeanne **Boillat**, Maël **Bourquard**, Pierre **Brulhart**, Laurent **Crevoisier**, Patrick **Frein**, Gaëlle **Frossard**, Christophe **Günter**, Florine **Jardin**, Alexandre **Kaiser**, Asad-Uz-Zaman **Kazi**, Jean-François **Lovis**, Léo **Macquat**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Pierre Xavier **Meury**, Céline **Petermann**, Lisiane **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Laurence **Studer**, Mérance **Woudman**

M. Christophe Badertscher est excusé et remplacé par Mme Marie-Anne **Etter**

M. Dominique Bugnon est excusé et remplacé par M. Olivier **Schaller**

M. Jérôme Corbat est excusé et remplacé par M. Patrick **Comment**

M. Pascal Faivre est excusé et remplacé par Mme Christine **Domont**

Mme Leila Hanini est excusée et remplacée par M. Jacques **Riat**

Mme Tania Schindelholz est excusée et remplacée par M. Matthieu **Weissbrodt**

M. Colin Vollmer est excusé et remplacé par M. Julien **Paratte**

Conseil communal

M. Patrick **Chappuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'environnement et de l'équipement

M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

M. Damien **Chappuis** est excusé et remplacé par M. Claude **Schluchter**

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Catherine **Friedli**, secrétaire

Mme Anisa **Mujaj**, assistante

Huissier

M. Roland **Moritz**

3. PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal n°10 du 30 octobre 2023 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Jeanne Boillat, PSD-JSJ, évoque la fin des travaux au quai de la Sorne et demande si le kiosque, qui n'est plus exploité depuis longtemps, sera démolé dans l'hypothèse où aucune reprise n'est prévue à court terme.

M. Emmanuel Koller indique que des discussions sont en cours pour une reprise. Le kiosque est en mains privées, la Commune louant la surface. À terme, lorsque le réaménagement des quais sera terminé vers la fin de la législature, cette infrastructure sera déplacée.

Mme Jeanne Boillat est satisfaite.

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT-E-S, relaie les difficultés, pour les bénévoles souvent âgés de Table Couvre-Toi, d'oeuvrer aux abords du Centre réformé, dont les trottoirs sont en piteux état. Elle demande si UETP pourrait entreprendre quelques menus travaux afin de leur faciliter la tâche, sachant qu'ils distribuent chaque semaine une aide alimentaire à 60 familles précarisées.

M. Emmanuel Koller indique que ses services prendront contact avec la paroisse protestante pour réaménager le bout de rue concerné ; il se trouve que des synergies sont possibles avec d'autres chantiers en cours dans la zone.

Mme Céline Blaser est satisfaite.

M. Patrick Frein, Le Centre, se soucie des usagers du chemin qui relaie la rue des Pinsons à la rue Émile-Boéchat le long du parking du Comptoir, lesquels risquent la chute ou l'embourbement. Le mauvais état du sentier est en cause, mais également son manque d'éclairage. Des informations sont donc souhaitées sur une possible remise en état et un rétablissement de la lumière.

M. Emmanuel Koller indique qu'aucun assainissement n'est prévu à cet endroit, que ce soit au niveau du revêtement ou de l'éclairage. Il propose que UETP contacte les usagers pour en savoir plus sur les besoins réels le long de ce tracé.

M. Patrick Frein est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, dit avant tout sa satisfaction d'avoir appris, dans *Le Quotidien Jurassien*, que le carré musulman du cimetière était bien occupé. Il se demande cependant si le règlement en matière de renouvellement des concessions est le même pour tout le monde, étant donné que les musulmans n'exhument jamais les restes de leurs défunts, contrairement aux chrétiens, à qui il est demandé de niveler tombes au plus tard après 40 ans.

M. Claude Schluchter avoue ne pas connaître les détails du règlement du cimetière et promet de se renseigner pour apporter à M. Baettig la réponse qu'il ne peut lui donner ce soir. Il est évident, poursuit le conseiller communal, que le règlement doit s'appliquer à tout le monde de la même manière et il fera procéder aux modifications nécessaires le cas échéant.

M. Dominique Baettig est satisfait

M. Pascal Domont, PLR et PVL, s'inquiète du piteux état de l'abri de bus de la route de Courroux. Ce dernier a été vandalisé il y a plusieurs semaines, la surface vitrée est brisée et présente un risque de blessure grave. Il se demande si les services communaux en sont informés et qui, de la Ville ou de MOBIJU, est responsable de l'entretien des arrêts de bus.

M. Claude Schluchter dit sa surprise de ne pas avoir été informé de ces dégâts par la Voirie, qui assure la propreté autour des abris de bus. Généralement UETP signale rapidement ce genre de problème à CarPostal, qui est chargé de maintenir ces infrastructures en bon état.

M. Pascal Domont est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DÉCISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Caroline de Stexhe et sa fille Clara Moulin
- M. Marc Iskandar et sa fille Selena
- Mme Kerinklinsky Johnson Kennedy
- M. Krishnakanthan Thamothersampillai et ses enfants Aatheesh, Aarush et Aaruthy
- Mme Sözdar Toktas
- M. Eliot Tolaj
- M. Endi Tolaj

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. BUDGET COMMUNAL 2024

M. Khelif Kerkour, président, précise les modalités du débat budgétaire et remercie les groupes qui ont transmis leurs amendements.

M. Claude Schluchter, vice-maire, indique que le Conseil communal, avec ce budget 2024 à l'équilibre, n'a pas la prétention de prédire l'avenir mais de s'y préparer au mieux. Un soin particulier a été porté à son élaboration lors de nombreuses séances et de multiples arbitrages. Un plan financier assorti de mesures d'assainissement a été élaboré, qui permettra de résorber le découvert au bilan dans un délai de cinq ans, soit à fin 2027, sans quoi la Ville pourrait perdre son autonomie de décision. Trois grands axes à ce budget qui s'inscrit dans un contexte sans précédent : pas d'augmentation d'impôt et de taxes ; limitation maximale des charges avec une planification financière des investissements prioritaires ; rigueur, discipline et mise en place de contrôles de gestion solides. Malgré une volonté farouche d'équilibrer ce budget, il ne faut pas se voiler la face, poursuit M. Schluchter, il devient toujours plus difficile pour une commune-centre de faire face à ses devoirs tout en supportant des charges de plus en plus lourdes. La Ville participe aux charges en fonction de la péréquation financière, une répartition qui a atteint ses limites depuis quelques années. C'est un élément prioritaire du plan de redressement des finances que cette revue complète de la répartition des charges entre le Canton et les Communes et entre la commune-centre et des communes avoisinantes. Le vice-maire indique encore que la Commission des finances a préavisé favorablement ce budget 2024.

M. Ignace Berret, PCSI, constate que les services communaux ont porté une réelle attention à la recherche d'économies, ce qui permet de se projeter un peu mieux vers l'avenir. M. Berret évoque un budget de passage en attendant les résultats de l'étude Compas, qui devra être amélioré à la lumière d'un travail de fond. Il demande que tous les services soient particulièrement attentifs aux dépenses à venir et que tous les budgets non épuisés soient systématiquement annoncés comme tels. Le Conseil de Ville, poursuit M. Berret, doit être vigilant face aux investissements à venir, tout en conservant à Delémont son dynamisme et son attractivité. Des priorités doivent être fixées par le Conseil communal et le rôle du Conseil de Ville et des commissions sera primordial pour garder une ligne politique claire et supportable au regard des enjeux financiers. Il signale que les charges supplémentaires induites par les amendements du Règlement du personnel ne sont pas intégrées au présent budget. L'indexation du salaire sur les primes maladies, le congé parental et la modification des primes d'ancienneté coûteront 350'000 francs par année, une dépense structurelle nouvelle que le PCSI ne peut admettre. Le groupe de M. Berret acceptera le budget tel que présenté, sans aucune modification.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, salue le budget et son résultat équilibré. Il émet toutefois de sérieux doutes sur plusieurs mesures d'économies proposées, notamment celles qui touchent le personnel communal. Il rappelle que son groupe s'était autrefois opposé à l'augmentation de dix-huit postes de travail, en laquelle il voyait une source de problèmes financiers à venir. Il impute la « débâcle actuelle à la politique de gauche et à sa gestion complètement irresponsable des finances de la Ville ». Il juge également hypothétique de miser sur une augmentation de la population sans promouvoir des habitats individuels. Le groupe PLR et PVL, dans sa majorité, acceptera le budget tel que proposé et refusera toute proposition qui mettrait en péril l'équilibre de cet exercice. M. Günter relève à son tour que le budget ne contient pas les nouveaux amendements de la première lecture du Règlement du personnel. Il invite enfin le Conseil communal à donner pour ligne aux chefs des services de ne pas externaliser automatiquement les mandats mais de faire réaliser le plus possible ces derniers en interne.

Mme Laurence Studer, UDC, salue les efforts faits autour de ce budget mais observe que les investissements restent élevés, à 12,6 millions de francs, ce qui représentera une charge d'intérêt de 300'000 francs en plus. Elle relève à ce titre l'augmentation des taux d'intérêt, qui promet encore des exercices difficiles. L'UDC refusera le budget en raison de cette politique d'investissement jugée luxueuse.

M. Dominique Baettig, UDC, dit son impression que l'histoire des budgets se répète au fil des années, « qu'on s'arrange » pour trouver un équilibre, par exemple en misant sur de bonnes surprises en matière de rentrées fiscales. Il regrette un manque de vision et ne voit pour sa part rien qui soit digne d'intérêt dans le présent exercice, alors que la Commune devra dégager un million de francs de bénéfice par année jusqu'en 2027. Il souligne un problème de dépendance au crédit à Delémont, qu'il faudra aborder de manière frontale. Il craint que la Ville devienne de moins en moins attractive parce qu'il y aura une augmentation de la quotité d'impôt et de la taxe immobilière et que les grands projets devront être reportés. Il appelle à des actions plus conséquentes et cite Clair-Logis et Saint-Georges. De son point de vue, le simple fait que le Conseil communal souhaite réduire le nombre de séances du Conseil de Ville constitue un motif suffisant pour refuser l'entrée en matière.

M. Patrick Frein, Le Centre, évoque un tournant pour remettre le ménage communal à flot et éloigner le spectre d'une mise sous tutelle. La première étape est celle de ce retour à l'équilibre, mais il n'y a pas là de quoi crier victoire, dit-il. Le Conseil communal a pris ses responsabilités, Le Centre prend les siennes et

acceptera l'entrée en matière, mais refusera toute proposition qui induirait de nouvelles charges. M. Frein appelle le Conseil communal à poursuivre et approfondir ses efforts, sans tabou. Il regrette que la majorité du Conseil de Ville soit allée au-delà de ce qui avait été convenu avec le personnel communal lors du débat sur le Règlement du personnel fin octobre. Il observe que le personnel communal fait bien son travail, mais aussi qu'il est plutôt bien payé pour cela. Le Centre n'entrera pas en matière sur une augmentation de fiscalité qui servirait à financer de nouvelles dépenses. Concernant les investissements, M. Frein estime que ce serait une erreur d'y renoncer totalement, mais invite à fixer des priorités.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : la prolongation du temps de parole est acceptée.

M. Maël Bourquard, en sa qualité de président de la Commission des finances, remercie tous les acteurs de ce budget de redressement demandé par le Canton. Si l'exercice 2024 est juste à l'équilibre, les budgets 2025, 2026 et 2027 devront dégager un bénéfice annuel de 1,3 million de francs. C'est sur cette base que le budget doit être apprécié et le responsable du groupe PSD-JSJ se dit « ni convaincu ni satisfait » du message du Conseil communal, « pas cohérent avec l'enjeu ». L'Exécutif, selon lui, ne prend pas ses responsabilités. Ce qui est réel dans ce message, poursuit M. Bourquard, ce sont des économies de près de deux millions de francs réalisées par les services et les employés, c'est ne pas offrir le renchérissement en période d'inflation, c'est le gel des EPT, la diminution des subventions aux associations et la diminution des prestations à la population. Ce qui est théorique, ce sont de nouvelles recettes pour 1,2 million de francs, avec une diminution hypothétique du temps de travail des collaborateurs, des recettes rapides découlant de l'analyse Compas, une conjoncture économique favorable et une participation plus que doublée des SID. Les lignes directrices pour les années à venir interpellent le groupe socialiste, qui doute de leurs effets positifs à si court terme : revoir la répartition des charges, augmenter les recettes par une augmentation de la population, ne pas augmenter les impôts, limiter les investissements en concluant les grands projets déjà dans les tuyaux. Il craint bien plutôt une pression accrue sur les services communaux. Laisser entendre que les services et les investissements seront plus ou moins maintenus est selon M. Bourquard faire preuve de légèreté. La lutte pour le climat justifie de poursuivre les efforts pour décarboner la ville mais pour le reste, rien selon lui ne doit être tabou passé 2024, même une augmentation des recettes par l'impôt ou la taxe immobilière. Le groupe PSD-JSJ, tant qu'un plan d'assainissement « précis, sérieux et financièrement tenable » n'est pas présenté, refusera les investissements à charge du ménage communal, soit les projets présentés en page 28 du message. Pour ce qui est du budget 2024, il acceptera l'entrée en matière.

M. Claude Schluchter, vice-maire, renvoie au débat de deuxième lecture de décembre pour ce qui est du Règlement du personnel et rejette toute critique concernant des économies qui seraient faites sur le dos des collaborateurs. Pour les investissements, la capacité financière de la Commune est d'environ sept millions de francs. Le Conseil de Ville a la main, ce sera à lui d'empoigner le crayon rouge lors des débats sur les crédits, dit M. Schluchter, car des projets continueront d'être présentés afin de développer la ville et garder un certain dynamisme. Concernant la fiscalité, M. Schluchter est d'avis que la baisse de la quotité, en 2016, aurait dû être refusée car elle représente un manque à gagner de 450'000 francs par an alors que la population n'a augmenté que de 43 habitants dans le même temps. Le vice-maire rappelle que c'est une première pierre qui est posée avec ce budget 2024 et que des propositions plus concrètes viendront rapidement, car on ne pourra pas se contenter, jusqu'en 2027, de supprimer des lignes budgétaires.

DÉCISION : l'entrée en matière sur le budget communal 2024 est acceptée à la majorité évidente. Il y a deux avis contraires.

Fonction 0, administration générale

Rubrique 0112.30002.00

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, relève qu'une baisse d'un tiers des indemnités et jetons de présence du Conseil de Ville est proposée, de 60'000 francs à 40'000 francs. Son groupe s'oppose à la volonté exprimée par le Conseil communal de diminuer par ce biais le nombre de séances du Législatif. Ces séances, explique Mme Rohner, sont nécessaires comme lieu de débat et d'échange et leur nombre ne doit pas être réduit. Elle demande donc le maintien de cette rubrique à 60'000 francs.

M. Claude Schluchter invite à ne pas voir une volonté de limiter la démocratie. Le Conseil communal a regardé ce qui se faisait ailleurs, où il n'y a pas moins de démocratie qu'à Delémont mais moins de séances, comme à Moutier ou à Porrentruy. Un budget de 40'000 francs permettrait de financer huit séances, une séance coûtant environ 5'000 francs, et une séance supplémentaire pourrait toujours être demandée en vertu du Règlement du Conseil de Ville. Ce ne sont pas de grands chiffres qui sont en jeu, mais l'Exécutif souhaite que le Législatif fasse aussi un effort dans le cadre du budget 2024.

DÉCISION : M. Khelaf Kerkour, président, suspend la séance pour cinq minutes.

DÉCISION : la proposition du groupe CS-POP et VERT-E-S de maintenir à 60'000 francs les indemnités et jetons de présence du Conseil de Ville est acceptée par 22 voix contre 16. Il y a 2 abstentions.

Rubrique 0120.31999.01

Mme Gaëlle Frossard, PSD-JSJ, attend de l'exemplarité du Conseil communal pour ce budget de redressement et propose de réduire de moitié le crédit Conseil communal, même si ce dernier permet des actions et des soutiens ponctuels ou encore, cette année, la prise en charge du mandat Compas.

M. Claude Schluchter, vice-maire, rappelle qu'en 2021, ce crédit a déjà été ramené de 150'000 francs à 100'000 francs. Il est certes destiné en partie cette année à l'analyse Compas, mais il sert aussi traditionnellement à soutenir des manifestations culturelles, les Estivalités ou des expositions au Musée jurassien d'art et d'histoire par exemple. L'amputer reviendrait donc à prêter l'offre culturelle de la Ville.

DÉCISION : la proposition du groupe PSD-JSJ de ramener de 100'000 francs à 50'000 francs le crédit Conseil communal est rejetée par 18 voix contre 18. Il y a 4 abstentions.

Rubrique 0121.300002.00

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, relaie la proposition de son groupe de maintenir à 50'000 francs les indemnités et jetons de présence des commissions communales. Son argument est qu'il faut maintenir le nombre de réunions afin que les objets soient traités avec la considération qu'ils méritent.

M. Claude Schluchter, vice-maire, explique qu'il y aura cette année moins de projets à étudier en commission et que, par ailleurs, certaines commissions ont fusionné. D'où la proposition de réduire cette rubrique à 40'000 francs.

DÉCISION : la proposition du groupe CS-POP et VERT-E-S de maintenir les indemnités et jetons de présence des commissions à 50'000 francs est rejetée par 16 voix contre 12. Il y a 10 abstentions.

Rubrique 0220.31320.01

Mme Gaëlle Frossard, PSD-JSJ, évoque une question de priorité pour demander de réduire de 30'000 francs à zéro la rubrique Promotion, image, communication en 2024. Le groupe socialiste souhaite que la population delémontaine augmente, mais cela passera selon lui par l'attractivité des services à la population, comme les activités culturelles et sportives, l'accompagnement de la jeunesse et des seniors. En période de vaches maigres, conclut l'élue, il faut renoncer à promouvoir une belle image de vitrine.

M. Claude Schluchter, vice-maire, explique que sans budget l'action est totalement limitée et qu'aucun projet ne peut être mené. Les projets en cours d'élaboration depuis deux ans ne seraient donc pas réalisés et cela reviendrait à tirer un trait sur tout, le lancement de la communication sur les réseaux sociaux ou la refonte de l'identité visuelle. Il y a aussi les dépenses courantes liées à la communication institutionnelle, des achats d'images ou d'applications, la maintenance et le développement du site web, etc. Le Conseil communal plaide donc pour le maintien de cette rubrique à 30'000 francs.

DÉCISION : la proposition du groupe PSD-JSJ de réduire de 30'000 francs à zéro la rubrique Promotion, image, communication est acceptée par 18 voix contre 16. Il y a 6 abstentions.

Rubrique 0222.30910.00

M. Michel Rion, CS-POP et VERT-E-S, demande des explications sur l'augmentation de cette rubrique Annonces, recrutement de personnel alors que la tendance est au gel des postes.

M. Claude Schluchter, vice-maire, indique que le Conseil communal serait favorable à une baisse de 10'000 francs de cette rubrique, si la demande est faite formellement. Elle passerait donc de 40'000 francs à 30'000 francs.

Fonction 1, ordre et sécurité publics, défense

Rubrique 1400.31320.10

Mme Gaëlle Frossard, PSD-JSJ, propose de réduire cette rubrique Autorisation de l'État et mandats de 50'000 francs, en encourageant la réalisation d'une partie des prestations en interne.

M. Emmanuel Koller indique que cette rubrique concerne les permis de construire. Le nombre de permis a été pris en compte mais aussi leur complexité, qui justifie parfois le recours à des mandataires extérieurs. Cela dit la section des permis de construire a de plus en plus d'expérience et pourra probablement traiter de nombreuses procédures à l'interne. Le Conseil communal serait d'accord de couper la poire en deux et de réduire la rubrique de 25'000 francs.

DÉCISION : la proposition du groupe PSD-JSJ de réduire de 100'000 francs à 50'000 francs la rubrique Autorisation de l'État et mandats est acceptée par 19 voix contre 16. Il y a 5 abstentions.

Fonction 2, formation

Rubrique 2122.31710.00

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, indique que 2024 étant une année olympique, l'école enfantine et l'école primaire prévoient de remettre sur pied une semaine des JO pour leurs 1'000 élèves. Une somme de 15'000 francs est nécessaire pour acheter des t-shirts et quelques prix pour les équipes, financer quelques aménagements et fournitures. La rubrique Activités parascolaires sert traditionnellement à financer les courses d'école et les sorties scolaires. Il faudrait donc une rallonge cette année pour les JO à la Blancherie.

Mme Laurence Studer, UDC, verrait plutôt les SID financer ce genre d'action.

M. Claude Schluchter insiste sur le fait qu'en temps d'austérité, tout le monde doit participer aux efforts. L'idée du Conseil communal n'est pas de pousser les écoles à renoncer aux JO mais peut-être à gérer autrement cette année l'enveloppe de 45'000 francs qui leur est allouée. Quant à l'idée du sponsoring, elle est selon lui à étudier.

DÉCISION : la proposition du groupe PSD-JSJ d'augmenter de 45'000 francs à 60'000 francs la rubrique Activités parascolaires est acceptée par 20 voix contre 17. Il y a 3 abstentions.

Rubrique 2990.36370.00

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, annonce le retrait de sa proposition d'amendement, car la rubrique Aides à la formation est liée à un règlement. Par ailleurs, le groupe socialiste tient à ce que le budget 2024 soit positif, ce qui ne serait plus le cas avec cet amendement.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, maintient la proposition de son groupe de porter la rubrique Aides à la formation de 100'000 francs à 120'000 francs, car le signal à la baisse que le Conseil communal envoie à la jeunesse lui semble mauvais.

M. Patrick Chapuis rappelle qu'effectivement, ce poste est lié à un règlement communal en cours de modification. Ce règlement sera soumis au Conseil de Ville dans le courant du premier semestre 2024. D'ici là, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à suivre sa proposition.

DÉCISION : la proposition du groupe CS-POP et VERT·E·S de porter de 100'000 francs à 120'000 francs la rubrique Aides à la formation est refusée par 23 voix contre 13. Il y a 3 abstentions.

Fonction 3, culture, sports, loisirs, églises

Rubrique 3220.36349.00

Rubriques 3228

Mme Laurence Studer, UDC, s'étonne du montant de la subvention au Théâtre du Jura. Elle comprend qu'on aide une institution culturelle à démarrer mais elle souhaite à l'avenir voir cette enveloppe diminuer. L'autre problème, plus grave selon Mme Studer, c'est Saint-Georges, qui coûte bon an mal an 300'000 francs à la Ville « pour n'en rien faire ». Elle espère que des solutions seront trouvées pour diminuer cette lourde charge les prochaines années.

M. Claude Schluchter explique que le Théâtre du Jura est important dans la politique culturelle de Delémont. La volonté du Conseil communal est de continuer à le soutenir, tout en négociant avec les communes alentour pour qu'elles participent également à son essor. Concernant la hauteur de la subvention, qui était initialement prévue à 180'000 francs pour 2024, le conseiller communal explique que son département a fait le choix d'économiser sur les anniversaires du plébiscite de 1974 et du Château pour pouvoir allouer ces 20'000 francs de plus au Théâtre du Jura. M. Schluchter précise que si la Ville diminue cette enveloppe, le Canton fera de même. Le cas de Saint-Georges est véritablement problématique, car il n'est pas facile de faire payer le prix réel de sa location aux petites associations, des groupes de théâtre par exemple, qui

l'utilisent. Il faudra peut-être se séparer de ce bâtiment ou en faire complètement autre chose. On s'en rend compte aujourd'hui, mais on ne savait pas il y a trois ans l'ampleur que prendrait le Théâtre du Jura, conclut M. Schluchter.

Rubrique 3412.31320.00

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, pense qu'étant donné la situation de pénurie de personnel à la Police locale, il serait judicieux de maintenir 3'000 francs à la rubrique Agents de sécurité, pour la piscine et ses pics de fréquentation en été.

M. Claude Schluchter partage l'avis de M. Bourquard, d'autant plus qu'en 2023, 3'000 francs ont été dépensés pour rémunérer des agents de sécurité précisément à la piscine. Or, les incivilités ne vont pas en diminuant et le personnel apprécie les tournées des agents de sécurité.

DÉCISION : la proposition du groupe PSD-JSJ de porter de zéro à 3'000 francs la rubrique Agents de sécurité est acceptée par 34 voix contre 3. Il y a 3 abstentions.

Rubrique 3419.31321.00

Rubrique 3419.36364.40

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, observe que l'effort consenti par ces deux rubriques, Études, aménagements, divers CSE et Subventions aux clubs sportifs, est plus important que la moyenne globale d'environ 10%. Ce sont de petits montants, mais qui impactent de manière non négligeable par exemple un petit club sportif. Le groupe socialiste invite donc à soutenir ces deux postes un peu plus vigoureusement.

M. Claude Schluchter indique que le Conseil communal accepte de suivre ces deux propositions d'amendement.

DÉCISION : la proposition du groupe PSD-JSJ de porter la rubrique Études, aménagements, divers CSE de 23'000 francs à 27'000 francs est acceptée par 22 voix contre 11. Il y a 5 abstentions.

DÉCISION : la proposition du groupe PSD-JSJ de porter la rubrique Subventions aux clubs sportifs de 31'000 francs à 33'000 francs est acceptée par 21 voix contre 10. Il y a 8 abstentions.

Rubrique 3429.36364.02

Mme Laurence Studer, UDC, comprend que l'on subventionne certaines sociétés, mais pas celle-ci, qui relève du privé. Elle relève également le grand « bordel » qui règne à cet endroit la majeure partie de l'année, lorsque le labyrinthe n'est pas en service. Elle propose donc de supprimer la subvention à Swiss Labyrinthe.

M. Claude Schluchter reconnaît le caractère privé de la société qui exploite le labyrinthe mais fait observer que c'est une subvention déjà réduite qui est proposée pour 2024. Il estime par ailleurs que la manifestation est importante en été et craint que, sans soutien public, le propriétaire décide de ne plus rien faire sur ce terrain.

DÉCISION : la proposition de l'UDC de réduire de 4'000 francs à zéro la subvention à Swiss Labyrinthe est refusée par 18 voix contre 9. Il y a 4 abstentions.

Fonction 5, prévoyance sociale

Rubrique 5343.36121.25

Mme Laurence Studer, UDC, demande des explications sur la disparition de toute aide financière à Clair-Logis en 2024.

M. Patrick Chapuis indique que le Conseil communal a décidé de ne plus soutenir la fondation Clair-Logis à partir de 2024. La situation de Clair-Logis est très difficile et le budget établi pour l'année 2023, soit un déficit de l'ordre de 340'000 francs, ne pourra pas être tenu. Il y a eu du retard dans la réception des locaux, et, au début de l'exploitation, les résidents ont été accueillis avec un décalage. Si les appartements sont tous occupés, seuls 33 des 37 lits de l'EMS sont pleins et, en UVP, le taux de remplissage n'est que de 50%. Or, l'établissement aurait dû être plein à la fin du mois de septembre. Les charges de personnel se révèlent également trop importantes et des ressources annexes ne se sont pas matérialisées, notamment la location d'une salle, la livraison de repas à l'extérieur ou le service de blanchisserie. La prévision pour 2023 ne cesse d'empirer et la perte sera vraisemblablement de l'ordre du million de francs. Elle apparaîtra dans les comptes

2023 et si la Ville ne la prend pas à sa charge, ce sera une rapide faillite de l'institution. Le Conseil de fondation, dont M. Chapuis est statutairement président, est à la recherche d'un repreneur.

Rubrique 5445.31300.00

Rubrique 5453.36370.00

Rubrique 5453.36379.00

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, explique que la rubrique Animation concerne l'Espace-Jeunes et qu'elle a déjà subi des coupes l'année dernière. Les deux autres rubriques, Sacs pour les familles et Allocations de naissance, sont sous régime réglementaire et les propositions d'amendement sont retirées.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, regrette de ne pas voter sur deux de ces trois rubriques, qui ont leur importance dans une politique visant à augmenter le nombre d'habitants.

M. Patrick Chapuis indique qu'il est ressorti de discussions avec les responsables de l'Espace-Jeunes que la réduction était soutenable sans atteinte aux prestations. Concernant les sacs pour les familles, c'est effectivement un règlement qui gère cette distribution. Ce règlement date de 2001 et devra être révisé. Même chose pour l'allocation de naissance, qui dépend d'un règlement de 2002 et qui doit être davantage en adéquation avec ce qu'on attend aujourd'hui en matière de soutien aux familles.

DÉCISION : la proposition du groupe PSD-JSJ de porter de 35'000 francs à 38'000 francs la rubrique Animation est acceptée par 20 voix contre 17. Il y a une abstention.

Rubrique 5792.36340.00

Rubrique 5792.36340.03

Rubrique 5792.36350.00

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, évoque les baisses prévues pour les rubriques Subventions aux institutions à caractère social, Intégration des étrangers, Projets sociaux, auxquelles son groupe s'oppose, tout en reconnaissant la difficulté de gérer « toutes sortes de projets là-autour ». Mme Rohner trouve « déplorable » le signal de baisser ces trois budgets et recommande leur maintien au niveau de 2023.

M. Patrick Chapuis explique que les efforts consentis à la rubrique Subventions aux institutions à caractère social l'ont été de manière collégiale. La rubrique Intégration des étrangers comprenait jusqu'à cette année des cours de communication qui sont imputés en 2024 à la rubrique 5792.31300.00, Prestations et aide à la réinsertion et AIF. Pour Projets sociaux, il apparaît qu'un montant de 80'600 francs ne pourrait pas être dépensé, le nombre d'EPT à disposition pour le gérer n'étant pas suffisant. Pas de volonté de réduire les prestations, donc, conclut M. Chapuis.

DÉCISION : la proposition du groupe CS-POP et VERT·E·S de maintenir à 9'000 francs la rubrique Subventions aux institutions à caractère social est refusée par 19 voix contre 15. Il y a 4 abstentions.

DÉCISION : la proposition du groupe CS-POP et VERT·E·S de maintenir à 20'000 francs la rubrique Intégration des étrangers est refusée par 23 voix contre 9. Il y a 7 abstentions.

DÉCISION : la proposition du groupe CS-POP et VERT·E·S de maintenir à 80'600 francs la rubrique Projets sociaux est refusée par 18 voix contre 13. Il y a 7 abstentions.

Fonction 7, protection de l'environnement, aménagement du territoire

Rubrique 7900.31321.03

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, juge contre-productif le signal donné par une réduction de moitié du poste Nature et paysage, pour une Ville qui a une Commission de l'environnement et du paysage et qui essaie de mettre en avant son côté « vert ». Son groupe demande le maintien de la rubrique à son niveau de 2023.

M. Emmanuel Koller se souvient avoir eu le même débat l'année dernière. Son département a procédé à une analyse des plantations et renouvellements d'arbres et a estimé que 15'000 francs y suffiraient en 2024. Il rappelle que des plantations seront aussi effectuées dans le cadre d'autres projets, notamment le réaménagement de la place Roland-Béguelin, sous réserve d'acceptation du crédit par le Conseil de Ville.

DÉCISION : la proposition du groupe CS-POP et VERT·E·S de maintenir à 30'000 francs la rubrique Nature et paysage est refusée par 17 voix contre 15. Il y a 6 abstentions.

Fonction 8, économie publique*Rubrique 8500.31300.00*

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, souhaite que la rubrique Animation foires soit à nouveau alimentée – elle ne l'a pas été en 2023 – ne serait-ce que « pour faire un peu de communication pour la promotion de ces manifestations ».

M. Claude Schluchter, vice-maire, pense qu'il faut se poser la question de fond du maintien des foires à Delémont. Même sans animations en 2023, toutes les foires ont eu lieu et elles n'ont été ni plus ni moins fréquentées que les années précédentes. Trois mille francs amèneront peut-être de l'animation mais pas forcément du public, ce concept est peut-être dépassé. Le Conseil communal propose donc de maintenir cette rubrique à zéro.

DÉCISION : la proposition du groupe PSD-JSJ de porter de zéro à 3'000 francs la rubrique Animation foires est refusée par 22 voix contre 15. Il y a 3 abstentions.

La parole n'est plus demandée et la discussion de détail est close. M. Khelif Kerkour, président, demande si quelqu'un souhaite revenir sur une rubrique.

M. Michel Rion, CS-POP et VERT·E·S, revient sur la rubrique 0222.30910.00 Annonces, recrutement de personnel, pour demander qu'elle soit amputée de 10'000 francs, comme suggéré par le Conseil communal.

DÉCISION : la proposition du groupe CS-POP et VERT·E·S de ramener de 40'000 francs à 30'000 francs la rubrique Annonces, recrutement de personnel est acceptée à une majorité évidente.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, indique que la lecture des comptes 2022 et la fréquentation de la Commission des finances lui avaient laissé comprendre qu'un avis du Délégué aux affaires communales sur ce budget serait donné ce soir. Le Conseil de Ville serait le lieu pour entendre l'opinion de ce service, dans la perspective de ce qui se passera ces prochaines années. M. Ribeaud demande également au Conseil communal si le Service financier a émis un avis quant à la tenue du budget.

M. Claude Schluchter, vice-maire, indique que le budget et les mesures spécifiques ont été présentés au Délégué aux affaires communales. Ce dernier a informé oralement ce matin le Service financier communal qu'il avait reçu tous les éléments pour évaluer ce budget, lequel est correct tel que présenté. Le Délégué aux affaires communales n'a cependant pas souhaité communiquer davantage.

DÉCISION : M. Khelif Kerkour, président, suspend la séance pour dix minutes.

M. Claude Schluchter, vice-maire, indique que le budget 2024, avec tous les amendements votés ce soir, présente un bénéfice de 70'840 francs. La version initiale prévoyait un bénéfice de 27'640 francs.

M. Ignace Berret, PCSI, rappelle avoir annoncé lors de l'entrée en matière que son groupe refuserait toute modification du budget présenté par le Conseil communal. Au vu de l'amélioration du résultat qu'amènent les amendements votés ce soir, le PCSI acceptera tout de même ce budget.

DÉCISION : le budget 2024, qui boucle sur un bénéfice de 70'840 francs, est accepté par 38 voix contre 2.

7. RÉVISION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE L'EAU DU 1ER JANVIER 2010

Mme Murielle Macchi-Berdar présente le nouveau Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de la Ville et son règlement tarifaire, qui définit les règles de planification, construction, extension, entretien et jusqu'au financement des installations d'approvisionnement en eau potable. C'est une suite de la révision en 2016 de la loi cantonale sur la gestion des eaux et sa volonté d'harmoniser les bases légales cantonales et les règlements-type à l'attention des communes. Son maître-mot est le maintien de la valeur. La modification principale réside dans la prise en charge de certains travaux lors d'assainissement du réseau. Aujourd'hui, les modifications de raccordements privés situés sur le domaine public sont à la charge des propriétaires desdits raccordements. En vertu du nouveau règlement, ce sont les SID qui deviennent responsables jusqu'au branchement, comme c'est déjà le cas pour le gaz et pour l'électricité. Le nouveau règlement n'a aucun impact sur le prix de l'eau qui restera stable à un franc quatre-vingt le m³. Monsieur Prix recommandait de baisser le prix de l'eau en se basant sur les comptes 2000-2022, mais Mme Macchi-Berdar explique que les budgets 2023 et suivants des SID démontrent la pertinence de maintenir le prix actuel. Sous réserve de son approbation, le nouveau règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le

Délégué aux affaires communales a émis un préavis favorable et la Commission de l'énergie et des eaux a préavisé favorablement le message, sans avoir pris connaissance cependant de la recommandation de Monsieur Prix, qui est arrivée après-coup.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, la discussion s'engage sur le fond.

Mme Laurence Studer, UDC, demande des précisions sur les modifications prévues pour les raccordements privés situés sur le domaine public.

M. Pierre Brulhart, PSD-JSJ, intervient en lien avec le centime de l'eau, ancré dans l'actuel arrêté fixant le tarif de l'eau. Il n'en est pas fait mention dans la nouvelle réglementation, ce qui étonne le groupe socialiste qui propose une modification de l'article 47, qui traite de la taxe de consommation. Un nouvel alinéa 2 est proposé, qui stipulerait : « Elle comprend un centime de solidarité prélevé à des fins de coopération internationale dans le domaine de l'eau, dont l'affectation est de la compétence du Conseil communal ». M. Brulhart trouve en effet insuffisant de mentionner le centime de solidarité dans le budget, d'où il pourrait disparaître à la faveur d'une discussion.

Mme Murielle Macchi-Berdat explique à Mme Studer qu'en cas de raccordement privé sur le domaine public, ce sera désormais la Ville qui financera d'éventuels travaux : « on abroge le fait qu'il y a du domaine public qui est propriété privée, comme cela se fait déjà pour le gaz et l'électricité. C'est de l'investissement public, ce n'est pas au propriétaire de payer ». Le coût de maintien de la valeur peut ainsi être pris en compte. Concernant l'amendement proposé par le groupe socialiste, Mme Macchi-Berdat indique que le Conseil communal ne s'opposera pas à cet ajout. L'Exécutif a eu l'occasion de dire lors de la séance du mois d'octobre qu'il soutenait le prélèvement du centime de solidarité à des fins de coopération internationale dans le domaine de l'eau. Son ancrage dans le règlement est donc vu favorablement par l'Exécutif.

DÉCISION : la proposition du groupe PSD-JSJ de nouvel alinéa 2 de l'article 47 du Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable est acceptée à la majorité évidente.

DÉCISION : le Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable et le Règlement tarifaire relatif à l'approvisionnement en eau potable sont acceptés à la majorité évidente.

8. CRÉDIT-CADRE 2025 – 2029 DE 1'100'000 FRANCS POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE NIVEAU DE TENSION 6 (TRANSFORMATEURS)

Mme Murielle Macchi-Berdat défend cette requête pour l'entretien des réseaux électriques de niveau 6 pour la période 2025 à 2029. Ce crédit-cadre doit permettre de répondre aux futurs projets de renforcement de stations transformatrices et aux assainissements. Le prix d'un transformateur ayant doublé, le crédit-cadre 2000 à 2024 est épuisé et ne permet plus de commandes supplémentaires. Les stocks garantissent cependant une marge de 18 mois, mais il est nécessaire d'anticiper d'une année, d'où la demande de ce soir. Les Commissions des finances et de l'énergie et des eaux ont préavisé favorablement ce crédit-cadre.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, la discussion est ouverte sur le fond.

Mme Laurence Studer, UDC, demande si la durée des amortissements sur 40 ans n'est pas trop longue pour des transformateurs.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que les SID, forts de leurs cent ans d'expérience, ont une bonne appréhension de la durée de vie de leurs installations. Une durée d'amortissement n'est pas décidée au hasard, il y a l'expérience du marché, mais aussi des normes dans la branche, qui permettent de la fixer au plus juste.

DÉCISION : le crédit-cadre 2025 – 2029 de 1'100'000 francs pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 6 est accepté à la majorité évidente. Il y a un avis contraire.

9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.13/23 – « MODIFICATION DE L'ART. 45 DU RÈGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE : POUR PLUS D'ÉGALITÉ », LE CENTRE, MME LISIANE POUAPON

Mme Lisiane Poupon, Le Centre, a pris connaissance du préavis négatif du Bureau du Conseil de Ville. Elle estime néanmoins que la thématique de l'alternance des groupes lors des questions orales doit être mise sur le tapis en ce début de législature et que la modification proposée apporterait plus d'équité au système actuel. Faire dépendre le droit de s'exprimer à la tribune de la rapidité à s'inscrire sur une feuille

avant le début de la séance ne satisfait pas Mme Poupon. Le Centre propose donc d'ajouter à l'alinéa 2 de l'article 45 la phrase : « l'ordre du passage des questions orales est défini par le Bureau selon une alternance entre les groupes, une place est réservée aux conseillers de Ville qui ne sont pas membres d'un groupe à l'issue de chaque tour ».

M. Pascal Domont, vice-président, répond qu'il n'est pas nécessaire de réglementer davantage les questions orales, cela fait partie de l'ADN du Conseil de Ville. La restriction actuelle dit qu'une personne ne peut pas poser une deuxième question à moins que tout le monde ait pu poser la sienne et c'est selon lui suffisant. Une dizaine de questions peuvent être posées en une demi-heure grâce à un minutage strict et il est exceptionnel que des questions ne puissent pas être posées dans ce laps de temps, conclut M. Domont, qui invite à rejeter la motion interne.

DÉCISION : la motion interne 5.13/23 – « Modification de l'article 45 du Règlement du Conseil de Ville pour plus d'égalité », Le Centre, Mme Lisiane Poupon, est refusée par 24 voix contre 6. Il y a 5 abstentions.

10. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/23 – « LA MAISON DE L'ENFANCE ET SA FERMETURE ANNUELLE », LE CENTRE, MME SANDRA HAUSER

Ce point est reporté.

11. RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION INTERPARTIS 5.08/22 – « ORGANISER LES AUTORISATIONS DE PARCAGE EN VILLE », M. PIERRE CHÉTELAT

Ce point est reporté.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.19/23 – « LABELITIS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE DELÉMONT », PLR ET PVL, M. CHRISTOPHE GÜNTER

M. Christophe Günter, PLR et PVL, est satisfait.

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.20/23 – « LA COMMUNE DE DELÉMONT ET LE THÉÂTRE DU JURA », PLR ET PVL, M. PASCAL FAIVRE

Mme Christine Domont, PLR et PVL, indique que M. Pascal Faivre est satisfait.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.21/23 – « VOTE ÉLECTRONIQUE DU CONSEIL DE VILLE », PLR ET PVL, M. PIERRE XAVIER MEURY

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, est satisfait.

15. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Interventions déposées :

- **Motion 5.16/23** – « Pour une signalisation routière correcte », Le Centre, Mme Sandra Hauser
- **Question écrite 2.25/23** – « Lignes de bus sans entrave », PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz

La séance est levée à 22h44

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président:

La secrétaire:

Khelaf Kerkour

Catherine Friedli

Delémont, le 11 janvier 2024